

Ville de Rennes

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 14 octobre au 28 octobre 2024

Déclassement partiel du domaine public routier

ZAC BLOSNE – EST
Boulevard de Yougoslavie/Square de Galicie

Arrêté Municipal du 23 septembre 2024



La commissaire enquêtrice
Annick Liverneaux

SOMMAIRE

PARTIE I RAPPORT

1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1.1 Objet de l'enquête publique
- 1.2 Cadre juridique
- 1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public
- 1.4 Composition du dossier d'enquête publique

2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Désignation de la commissaire enquêtrice
- 2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux
- 2.3 Publicité de l'enquête publique

3/ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

PARTIE II AVIS ET CONCLUSIONS

1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

3 / AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

PARTIE I RAPPORT

1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 Objet de l'enquête publique

Le plan de composition de la ZAC Blosne-Est située dans les quartiers sud de la ville de Rennes, prévoit l'aménagement d'une place commerciale située au croisement du Boulevard de Yougoslavie et du Square de Galicie.

Cette enquête publique concerne le déclassement d'une portion de la voie dénommée Square de Galicie faisant partie du domaine public routier, pour une emprise d'environ 561 m². La libération de cette emprise permettra l'aménagement du lot E 18 faisant partie du Maxi lot B supportant la future Place Jean Normand. L'aménagement de l'îlot comprend la construction de commerces, bureaux et logements familiaux en accession.

L'arrêté n° 2024 - 4561 en date du 23 septembre 2024, signé par monsieur Marc Hervé 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme, fixe les modalités de l'enquête publique. Elle se déroulera du 14 octobre au 28 octobre 2024 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

1.2 Cadre Juridique

Le Code de la voirie routière et notamment les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants ;

Le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et R 134-6 et suivants ;

Le Code général des collectivités territoriales ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Blosne-Est en date du 5 mars 2012 ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de création de la ZAC Blosne-Est en date du 5 mars 2012 ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Blosne-Est en date du 20 janvier 2014 ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le bilan de la concertation préalable, le périmètre, le programme et le bilan prévisionnel, ainsi que les termes du contrat de revitalisation artisanale et commerciale à intervenir avec la SPLA Territoires Publics en date du 21 janvier 2019 ;

La décision n° 24-338 du Bureau de Rennes Métropole en date du 12 septembre 2024 acceptant le principe de lancement d'une procédure de déclassement des espaces concernés ;

La délibération n° 24-282 du Conseil Municipal de la Ville de Rennes en date du 16 septembre 2024 actant le lancement de procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la voirie square de Galicie correspondant au lot E18 du Maxi Lot B de la ZAC Blosne-Est ;

Le projet de réalisation d'un programme immobilier mixte au sein de la ZAC Blosne-Est à dominante habitat ;

La liste des commissaires enquêteurs en Ille-et-Vilaine pour 2024 ;

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

L'arrêté n°2024-1498 du 19 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HERVÉ, premier adjoint ;

1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public

Le contexte

Le quartier du Blosne à Rennes a été classé quartier d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain.

C'est à ce titre que la ZAC Blosne-Est a été créée le 5 mars 2012 et actualisée le 20 janvier 2014.

L'urbanisation de ce quartier date des années 1970, elle se présente sous forme de grands ensembles de logements dans une trame bâtie très lâche, avec de nombreux parkings et des voiries surdimensionnées. Il s'agit aujourd'hui de reconfigurer et resserrer la structure urbaine et paysagère du quartier afin de libérer des espaces pouvant accueillir de nouvelles constructions de commerces, bureaux et logements.

Le projet urbain participe à l'atteinte des objectifs fixés par la loi sur le zéro artificialisation nette limitant ainsi les effets d'étalement urbain et de multiplication des déplacements qui en résulte.

Il s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés sur les tronçons situés plus au nord avec la livraison des programmes du Quadri et du pôle associatif Polyblosne.

Il traduit les objectifs généraux de la ZAC Blosne-Est en favorisant la mixité sociale, en renforçant le pôle de centralité Zagreb/Yougoslavie, par la mise en réseau des espaces verts du quartier et en favorisant les circulations douces, en consolidant le maillage des équipements publics et associatifs, le niveau de services et les activités économiques.

Le projet répond également aux objectifs fixés par le Plan de Déplacements Urbain de Rennes-Métropole en développant un urbanisme favorable aux modes alternatifs à la voiture : transports multimodaux et modes actifs.

La description du projet

Dans le cadre du réaménagement de la place Jean Normand, le déclassement et la cession future de l'emprise foncière ont pour objectif de réserver l'usage du lot à un programme de construction qui accueillera 4 commerces, 1 400 m² de bureaux et 66 logements familiaux en accession à la propriété.

Le réaménagement fonctionnel des espaces publics du boulevard de Yougoslavie comprend la mise en œuvre d'une nouvelle voie de circulation en double sens et en zone 30.

Le choix de la procédure juridique

L'article L.141-3 du code de la voirie routière définit le cadre juridique des déclassements de voies publiques.

Lorsque le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et à défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant portée sur ce classement ou déclassement, une enquête publique est ouverte par l'autorité compétente et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête prévue à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent.

La procédure mise en place est la suivante :

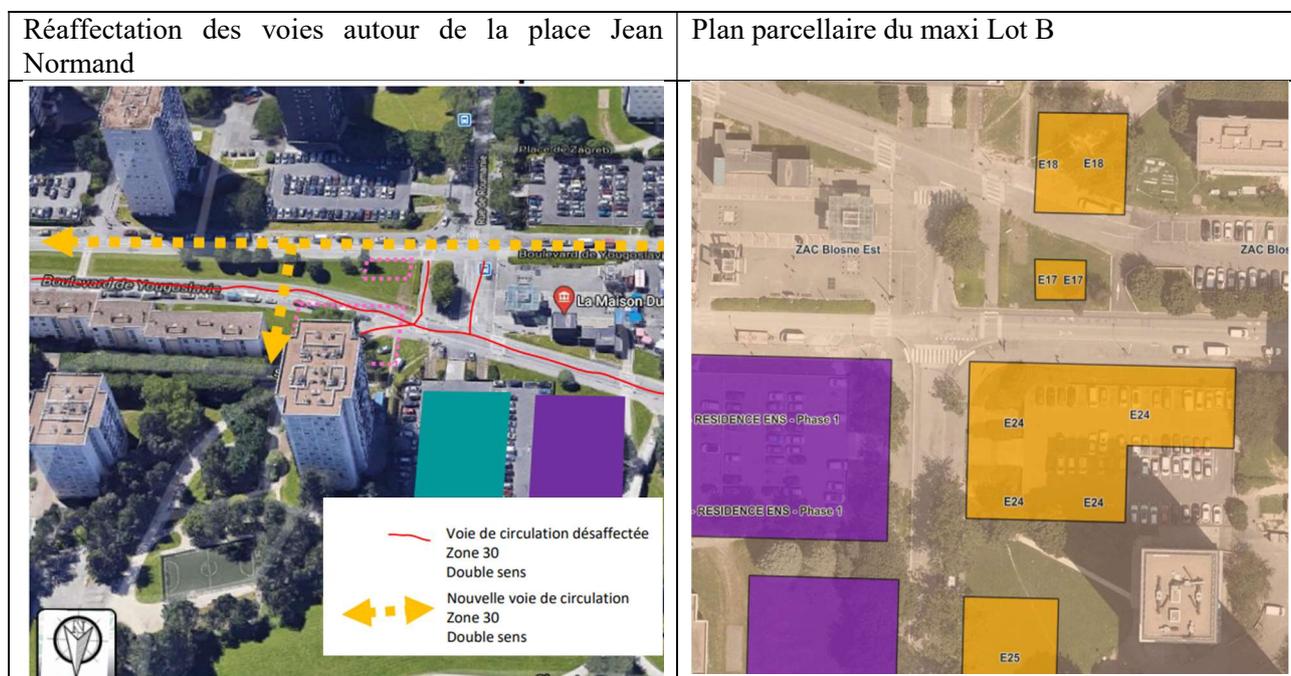
1. L'emprise à déclasser a fait l'objet d'une mise à disposition par la Ville de Rennes à Rennes Métropole par une délibération du 07 décembre 2017 dans le cadre du transfert de compétence voirie consécutif à la loi 2014-58 du 27 janvier 2014.
2. Le déclassement doit être précédé d'une enquête publique, dont le régime est défini à l'article L134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration, puisque l'aménagement prévu aura pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de circulation du secteur.
3. Conformément aux textes précités :
 - par une décision du Bureau métropolitain en date du 12 septembre 2024, Rennes Métropole a émis un avis favorable au lancement de la procédure de mise à enquête publique préalable au déclassement ;
 - par une délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2024, la Ville de Rennes a décidé d'engager le lancement de la procédure de déclassement du domaine public, avec une enquête publique préalable en vue du classement dans le domaine privé communal de la parcelle LP 98p, pour une surface de 561 m²

L'objet du déclassement

Le découpage parcellaire pour le réaménagement de la place commerciale Jean Normand permet de créer des «Maxi Lots » A et B qui regroupent eux-mêmes plusieurs lots. Le Maxi Lot B comporte les lots E17, E18, E24 et E25.

Les lots E17 et E18 auront pour vocation d'accueillir un ensemble immobilier composé de trois commerces et 1 400 m² de bureaux.

Les lots E24 et E25 permettront la création d'un supermarché d'environ 1 700 m² de surface de vente, d'un commerce et de 66 logements familiaux.



La restructuration du Boulevard de Yougoslavie permet de réduire les emprises routières dédiées à l'automobile à leurs stricts besoins fonctionnels. Les surfaces ainsi libérées pourront être réaffectées à la réalisation du programme de construction conformément au projet urbain.

Le lot E 18 se situe entre l'avenue de Yougoslavie et le square de Galicie, il correspond à la parcelle section LP 98p, pour une surface de 561 m². Il existe sur ce lot E 18 une voie appelée « Square de Galicie » qui dessert un ensemble d'immeubles situés en cœur d'îlot.

L'emprise à déclasser Lot E 18



Le déclassement de cette emprise entrainera la suppression de l'actuelle voie « Square de Galicie » qui sera remplacée par une nouvelle voie légèrement plus à l'Est.
La désaffectation de l'usage public de l'emprise sera effectuée préalablement à son déclassement.

1.4 Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête a été réalisé par le service foncier de Rennes Métropole, il s'intitule :

VILLE de RENNES
DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

ZAC Blosne – Est
Boulevard de Yougoslavie/Square de Galicie

Il contient les pièces suivantes :

Arrêté n°2024-4561 en date du 23 septembre 2024 – DAUH - SMF – 2024 - Urbanisme – Zac Blosne Est - Boulevard de Yougoslavie/Square de Galicie - Ouverture et organisation d'une enquête publique préalable au déclassement

Décision du bureau métropolitain du 12 septembre 2024 actant le principe d'une désaffectation future du domaine public routier et autorise le lancement d'une procédure de déclassement menée par la ville de Rennes, commune propriétaire.

Délibération du conseil municipal du 16 septembre 2024 constatant le principe de désaffectation et engage la procédure de déclassement partiel du domaine public.

Notice explicative

1. Le contexte
2. La description du projet
3. Le choix de la procédure juridique
4. L'objet du déclassement

Rapport de la Police Municipale n° 1171 en date du 27 septembre 2024

Constat d'affichage de l'avis d'enquête publique sur un panneau visible depuis la voie.

Publicité de l'enquête publique

Photocopies des annonces parues dans les pages légales des journaux :
Ouest France du 28-29 septembre 2024 et du 19 octobre 2024.
7 Jours Petites Affiches du 28 septembre 2024 et du 19 octobre 2024.
Attestations de parutions.

Registre d'enquête publique.

2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 Désignation de la commissaire enquêtrice

Madame Annick Liverneaux, inscrite sur la liste des commissaires enquêteurs 2024 du Département d'Ille et Vilaine, a été désignée pour diligenter l'enquête publique par l'arrêté municipal n° 2024-4561 en date du 23 septembre 2024.

2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux

Madame Guillemot et Madame Tardieu, du Service Foncier de Rennes Métropole en charge de ce dossier, ont assuré la transmission des pièces du dossier à la commissaire enquêtrice, par internet et par courrier.

Un premier échange téléphonique a permis de caler les dates d'enquête publique, des permanences, et les moyens mis en œuvre pour la publicité de l'enquête.

Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 5 septembre 2024 au service foncier de Rennes Métropole avec Madame Guillemot et Madame Tardieu.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre ont été remis à la commissaire enquêtrice et paraphés ce jour.

Le 23 septembre 2024, le commissaire enquêteur s'est rendu sur le site du projet de déclassement. Cette visite a permis de reconnaître les lieux et les alentours immédiats de l'emprise à déclasser.

L'emprise à déclasser supporte une voie étroite carrossable mais prioritairement réservée aux piétons et aux cycles. Elle constitue l'accès au square de Galicie depuis le boulevard de Yougoslavie. Il existe un point de collecte et de tri des déchets en rive sous forme de 3 conteneurs enterrés. Les abords et l'environnement du site sont en travaux.



2.3 Publicité de l'enquête publique

La publicité de l'enquête a été réalisée quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique puis pendant toute la durée de celle-ci de la manière suivante :

- Affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique à l'Hôtel d'Agglomération de Rennes Métropole et à l'Hôtel de Ville de Rennes.
- Mise en ligne sur le site Internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>.
- Affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux du déclassement.
- Parution Ouest France du 28 septembre 2024.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 28 septembre 2024.
- Parution Ouest France du 19 octobre 2024.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 19 octobre 2024.

Un constat d'affichage a été établi par la police municipale en date du 27 septembre 2024.

3/ DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A compter du lundi 14 octobre 2024, un exemplaire du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ont été tenus à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs :

- à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville à Rennes, au point info situé au rez-de-chaussée, aux jours et heures d'ouverture habituels des locaux, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- en ligne sur le site internet de Rennes Métropole accessible à l'adresse suivante : <https://metropole.rennes.fr> ;

La commissaire enquêtrice s'est tenue à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, au point info, lors des permanences du lundi 14 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et du lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Ouverture de l'enquête publique le lundi 14 octobre 2024 à 9h00 et première permanence de 9h00 à 12h00.

Aucune visite pendant cette permanence.

Permanence le lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Aucune visite pendant cette permanence.

Clôture de l'enquête publique le lundi 28 octobre 2024 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, j'ai constaté que celle-ci n'avait suscité aucune déposition dans le registre d'enquête, aucun courrier postal ou informatique n'ont été reçus.

Madame Guillemot du service foncier de Rennes Métropole m'a confirmé n'avoir reçu aucun courrier papier ou électronique à mon intention.

3.1 Procès-verbal des observations

Je note que cette enquête publique n'a suscité aucune déposition de la part du public, ni sur le registre d'enquête publique, ni par courrier, ni par mail, malgré la bonne communication effectuée sur place par le biais de l'affichage ou par les parutions de l'avis d'enquête dans les journaux.

L'emprise foncière objet du déclassement supporte actuellement une voie de desserte mixte véhicules et piétons pour desservir les immeubles d'habitation situés en cœur d'îlot. Elle doit être supprimée et remplacée par une nouvelle voie répondant aux mêmes caractéristiques légèrement plus à l'est, le foncier ainsi libéré permet la réalisation du projet urbain.

Le 4 novembre 2024, un procès-verbal attestant que l'enquête publique n'avait recueilli aucune observation a été remis au maître d'ouvrage, Rennes Métropole - Service Foncier, en charge de ce dossier.

La commissaire enquêtrice exprimera son avis dans la partie II « Conclusions et Avis ».

Le 4 novembre 2024

La commissaire enquêtrice, Annick Liverneaux.



PARTIE II CONCLUSIONS ET AVIS

1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

La Zac Blosne-Est a été créée afin de mettre en œuvre le programme de renouvellement urbain sur le quartier du Blosne à Rennes, classé quartier d'intérêt national.

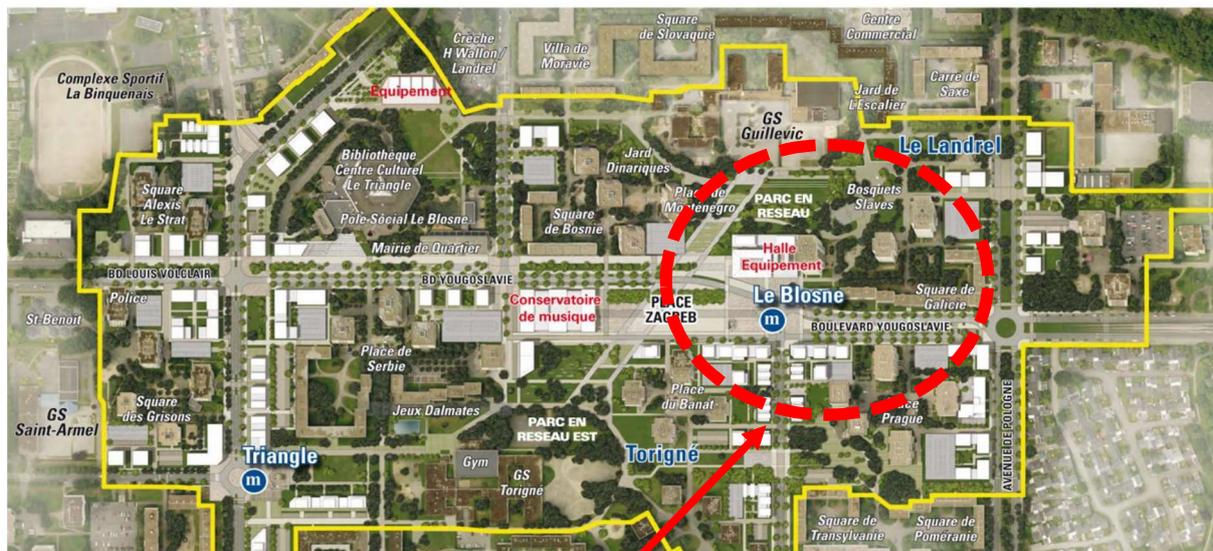
L'urbanisation très lâche de ce quartier qui date des années 1970, avec des parkings et des voiries surdimensionnées, est obsolète et offre de nombreuses opportunités de densification du tissu urbain.

Dans ce cadre, la restructuration du Boulevard de Yougoslavie permet de réduire les emprises routières dédiées à l'automobile, et les réaffecter à la réalisation du programme de construction conformément au projet urbain qui comprend la construction de nouveaux commerces, bureaux et logements.

Le plan de composition prévoit l'aménagement d'une place commerciale dénommée « Jean Normand » située au croisement du Boulevard de Yougoslavie et du Square de Galicie. Dans ce cadre, le déclassement de l'emprise foncière a pour objectif de réserver l'usage du lot à un programme de construction qui accueillera 4 commerces, 1 400 m² de bureaux et 66 logements familiaux en accession à la propriété.

Le réaménagement fonctionnel des espaces publics du boulevard de Yougoslavie comprend la mise en œuvre d'une nouvelle voie de circulation en double sens et en zone 30.

Périmètre de la Zac du Blosne



Localisation du projet de déclassement

Le lot E 18 se situe entre l'avenue de Yougoslavie et le square de Galicie, il correspond à la parcelle section LP 98p, pour une surface de 561 m². La voie de desserte « Square de Galicie » étant située sur ce lot, il est nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public routier.

Le déclassement de cette emprise entrainera la suppression de l'actuelle voie « Square de Galicie » qui sera remplacée par une nouvelle voie légèrement plus à l'Est.

La désaffectation de son usage public sera effectuée préalablement à son déclassement.

L'emprise à déclasser Lot E 18



2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

Cette enquête publique portait sur le déclassement de la parcelle section LP 98p, pour une surface de 561 m², située dans le quartier du Blosne à Rennes. Cette emprise supporte actuellement une voie de desserte dénommée « Square de Galicie » et faisant partie du domaine public routier. L'objectif de ce déclassement est de permettre de réaffecter les emprises à la réalisation du programme de construction conformément au projet urbain de la ZAC du Blosne.

Malgré la bonne information de la tenue de l'enquête publique et la mise à disposition du dossier au point info de Rennes Métropole, le projet de déclassement de l'emprise supportant la voie « Square de Galicie » n'a suscité aucune observation de la part du public.

3 / AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

A l'issue de cette enquête publique et après avoir examiné tous les éléments du dossier, je comprends que les travaux d'aménagement de la ZAC Blosne-Est nécessitent d'importantes modifications des emprises foncières et de requalification des axes routiers majeurs aujourd'hui très consommateurs d'espaces de ce quartier.

La reconfiguration de la trame viaire et des îlots bâtis permet d'accueillir de nouveaux équipements et des logements qui participent à la réalisation du programme de renouvellement urbain et de densification du quartier autour des stations de métro du Blosne.

L'emprise à déclasser supporte une voie d'environ 3,50 de largeur, enrobée et comportant en rive nord 3 conteneurs enterrés pour la collecte et le tri des déchets. Elle prend son origine sur le boulevard de Yougoslavie et dessert principalement le square de Galicie, elle est prioritairement dédiée aux déplacements des piétons et des cycles.

Je constate que le projet de réaménagement fonctionnel des espaces publics du Boulevard de Yougoslavie comprend la construction d'une nouvelle voie de circulation pour desservir le Square de Galicie, à double sens et limitée à 30 km/h.

Je considère que la désaffectation et le déclassement de la voie actuelle sont nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain, et que la voie de substitution remplira à minima les mêmes fonctions pour les habitants du quartier.

En conclusion, j'émet un avis favorable sur le projet de déclassement de la parcelle LP 98 pour une surface d'environ 561 m²située à Rennes.

Le 4 novembre 2024

La commissaire enquêtrice, Annick Liverneaux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a stylized flourish at the end.

ANNEXES



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **RENNES METROPOLE
SERVICE FONCIER
BEATRICE GUILLEMOT**

Date et heure d'envoi : 24/09/2024 10:58:15

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73783754**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - 1ER AVIS
COMMUNE DE RENNES
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
BD DE YOUGOSLAVIE - SQUARE DE GALICIE
LETTRE ENGAGEMENT E286868**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

ILLE ET VILAINE

Le 28/09/2024

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

RENNES, le 23 septembre 2024

Magazine d'informations générales, judiciaires et légales
16 Quai St Cast - BP 80338
35103 RENNES Cedex 3
Tél. 02 99 79 39 09
email : annoncelegale@7jours.fr

PARUTION :

Département : 35

Journal : 7Jours.fr

Date de parution : 28 septembre 2024

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE RENNES

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public
communal - ZAC Blossne-Est - Boulevard
de Yougoslavie - Square de Galicie

Par arrêté n° 2024-4561 en date du 23
septembre 2024

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture
d'une enquête publique relative au
déclassement de l'emprise du domaine
public communal situé Boulevard de You-
goslavie-Square de Galicie

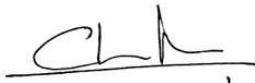
Pendant cette enquête, qui se déroulera
du 14 octobre 2024 à 9h00 au 28 oc-
tobre 2024 à 17h00 inclus, toute personne
intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rappor-
tant du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes
Métropole, Accueil (rez-de-chaussée), 4
Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en
ligne sur le site internet de Rennes Métro-
pole : <https://metropole.rennes.fr>,
- consigner ses observations sur le re-
gistre d'enquête mis à disposition à l'ac-
cueil de l'Hôtel de Rennes Métropole ;
- ou les adresser par écrit à la com-
missaire-enquêtrice, Rennes Métropole -
Service de la Maîtrise Foncière, 4 avenue
Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes
Cedex ou [dauh-maitrisefonciere@
rennesmetropole.fr](mailto:dauh-maitrisefonciere@rennesmetropole.fr).

Madame Annick Liverneaux, commis-
saire-enquêtrice, se tiendra à la disposi-
tion du public à l'Hôtel de Rennes Métro-
pole le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00
ainsi que le dernier jour de l'enquête,
soit le lundi 28 octobre 2024, de 14h00 à
17h00.

L247J11774

Le Président, Guillaume Lalau



Page 1/1



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **RENNES METROPOLE
SERVICE FONCIER
BEATRICE GUILLEMOT**

Date et heure d'envoi : 24/09/2024 10:59:31

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73783755**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent David SHAPIRO , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - 2EME AVIS
COMMUNE DE RENNES
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
BD DE YOUGOSLAVIE - SQUARE DE GALICIE
LETTRE D'ENGAGEMENT E286871**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

ILLE ET VILAINE

Le 19/10/2024

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

RENNES, le 23 septembre 2024

Magazine d'informations générales, judiciaires et légales
16 Quai St Cast - BP 80338
35103 RENNES Cedex 3
Tél. 02 99 79 39 09
email : annoncelegale@7jours.fr

PARUTION :

Département : 35

Journal : 7 Jours.fr

Date de parution : 19 octobre 2024

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE RENNES

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public
communal - ZAC Blosne-Est - Boulevard
de Yougoslavie - Square de Galicie

Par arrêté n° 2024- 4561 en date du 23
septembre 2024.

La Ville de Rennes a décidé l'ouver-
ture d'une enquête publique relative au
déclassement de l'emprise du domaine
public communal situé Boulevard de You-
goslavie-Square de Galicie

Pendant cette enquête, qui se déroule-
ra du 14 octobre 2024 à 9h00 au 28 oc-
tobre 2024 à 17h00 inclus, toute personne
intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rappor-
tant du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes
Métropole, Accueil (rez-de-chaussée), 4
Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en
ligne sur le site internet de Rennes Métro-
pole ; <https://metropole.rennes.fr>;

- consigner ses observations sur le re-
gistre d'enquête mis à disposition à l'ac-
cueil de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit à la com-
missaire-enquêtrice, Rennes Métropole -
Service de la Maîtrise Foncière, 4 avenue
Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes
Cedex ou dauh-maistrisefonciere@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneaux, commis-
saire-enquêtrice, se tiendra à la dispo-
sition du public à l'Hôtel de Rennes Métro-
pole le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00
ainsi que le dernier jour de l'enquête,
soit le lundi 28 octobre 2024, de 14h00 à
17h00.

L247J11775

Le Président, Guillaume Lalau





**POLICE
MUNICIPALE**
2, rue Gambetta
BP3126
35031 RENNES CEDEX
Tél. 02.23.62.25.20



**RAPPORT
DE CONSTATATION
D'AFFICHAGE**

RAPPORT N°1170

Du 27/09/2024

Feuillet 1/1

OBJET : Constat d'affichage d'enquête publique ZAC Blosne Est – Square de Galicie
Pièces jointes : planche photographique

Nous soussignés, LECORRE Alexandre, Gardien-Brigadier de Police Municipale.
Agents de Police Judiciaire Adjoint, dument agréés et assermentés, en résidence administrative à la police municipale de RENNES.
Vu les articles 21 2°, 21-1, 21-2, D14-1, 429 et 537 du Code de procédure pénale.
Vu les articles L.511-1 et L.511-2 du Code de la sécurité intérieure
Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Nous rapportons les faits suivants :

---Le 27 septembre 2024, à la demande de notre station directrice, nous nous transportons pour des constats d'affichages, square de Galicie à RENNES. ---

---À 14H47, nous constatons la présence de l'affichage pour avis d'enquête publique de déclassement du domaine public routier. ---

Fais et clos le 27/09/2024

Le rédacteur

LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR
ANNICK LIVERNEAUX

Maurice LEBENECHAL
Directeur de Police Municipale

Destinataires :

1ex : GUILLEMOT
Béatrice

1ex : Madame la maire
de la ville de RENNES
sic directeur de la
police municipale

1ex : Archives DPMDP



RENNES
POLICE
MUNICIPALE
2, rue Gambetta
BP3126
35031 RENNES CEDEX
Tél. 02.23.62.25.20
Fax 02 23 62 25 29



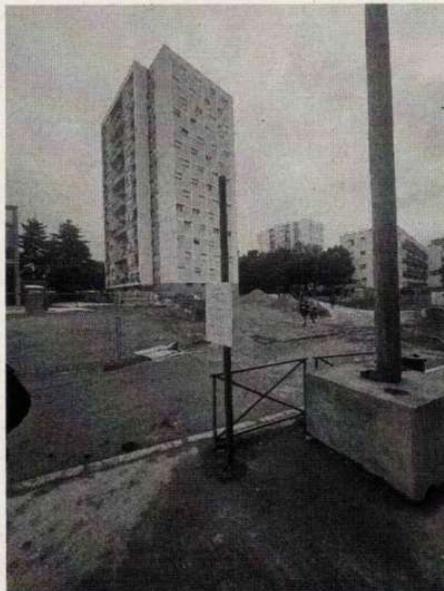
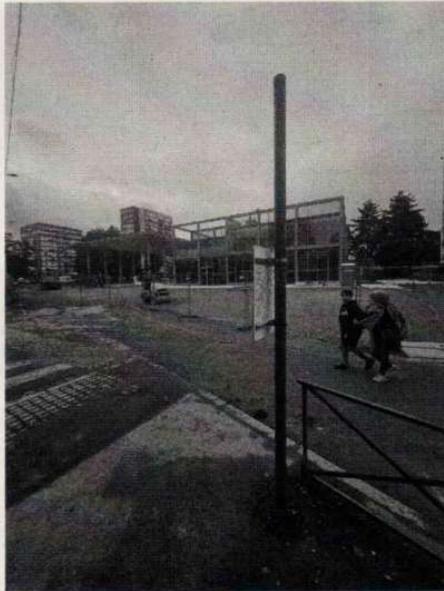
Planche
photographique

N°1174/2024

27 septembre 2024

Feuillet 1/2

OBJET : Constat d'affichage d'enquête publique ZAC Blosne Est – Square de Galicie



AR

